



## RAPPORT DE MISSION D'ENQUETES SOCIO-ECONOMIQUES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMMUNAUTES LOCALES ET POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKOUMOU



28 septembre au 03 octobre 2021



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.

## TABLE DES MATIERES

<b>A. Contexte et justification.....</b>	<b>2</b>
<b>B. Objectifs de la mission.....</b>	<b>5</b>
<b>B.1. Objectifs généraux.....</b>	<b>5</b>
<b>B.2. Objectifs spécifiques.....</b>	<b>5</b>
<b>C. Résultats attendus.....</b>	<b>6</b>
<b>D. Méthodologie.....</b>	<b>7</b>
<b>E. Composition de l'équipe de la mission.....</b>	<b>7</b>
<b>F. Déroulement de la mission.....</b>	<b>7</b>
<b>F.1. Entretien avec les pouvoirs publics.....</b>	<b>7</b>
<b>F.1.1. Entretien avec le Sous-préfet de Sibiti.....</b>	<b>8</b>
<b>F.1.2. Entretien avec les agents de la Direction Départementale de l'Economie Forestière Lékoumou.....</b>	<b>8</b>
<b>F.2. Enquêtes socio-économiques sur les communautés locales et populations autochtones.....</b>	<b>10</b>
<b>F.3. Formation et renforcement des capacités des communautés locales et populations autochtones.....</b>	<b>11</b>
<b>F.3.1. Plan des communications.....</b>	<b>12</b>
<b>Module 1 : Comment s'engager efficacement dans les cadres de concertation pour les FDL et les CGDC.....</b>	<b>12</b>
<b>Module 2 : Comment négocier et composer les cahiers de charge .....</b>	<b>13</b>
<b>Module 3 : Comment rédiger, structurer une plainte et faire un recours judiciaire à travers le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC).....</b>	<b>13</b>
<b>G. Leçons tirées de la mission.....</b>	<b>14</b>
<b>H. Difficulté rencontrée.....</b>	<b>15</b>
<b>I. Résultats obtenus.....</b>	<b>15</b>
<b>J. Conclusion et recommandations.....</b>	<b>16</b>



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.

## ACRONYMES

<b>AFD</b>	<b>Agence Française de Développement</b>
<b>APV</b>	<b>Accord de Partenariat Volontaire</b>
<b>CAFI</b>	<b>Initiative pour les Forêts de l’Afrique Centrale</b>
<b>CAJAC</b>	<b>Centre d’Assistance Juridique et d’Action Citoyenne</b>
<b>CDN</b>	<b>Contributions Déterminées au niveau National</b>
<b>CGDC</b>	<b>Comité de Gestion et de Développement Communautaire</b>
<b>CLPA</b>	<b>Communautés Locales et Populations Autochtones</b>
<b>FCDO</b>	<b>Foreign Commonwealth and Development Office</b>
<b>FDL</b>	<b>Fonds de Développement Local</b>
<b>Fern</b>	<b>Forest Resources Networks</b>
<b>FGMC</b>	<b>Forest Governance Markets and Climate Programme</b>
<b>FLEGT</b>	<b>Application des Législations forestières, Gouvernance et Commerce</b>
<b>ITIE</b>	<b>Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives</b>
<b>ODDH</b>	<b>Observatoire Congolais des Droits de l’Homme</b>
<b>OSC</b>	<b>Organisation de la Société Civile</b>
<b>REDD</b>	<b>Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts</b>
<b>RPDH</b>	<b>Rencontre pour la Paix et les Droits de l’Homme</b>
<b>SDC</b>	<b>Série de Développement Communautaire</b>
<b>UFE</b>	<b>Unité Forestière d’Exploitation</b>



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la poursuite des activités du projet Forest Governance and Climate (FGMC) et Intégrité dans les initiatives climatiques comme REDD+, une mission conjointe a été effectuée du 28 septembre au 03 octobre 2021 dans le département de la Lékoumou, plus particulièrement dans les villages Mongo, Mapati, Missama et Loyo situés dans la sous-préfecture de Sibiti, les villages Mbaya et Mokina situés dans la sous-préfecture de Komono et les villages Ingolo I et II situés dans la sous-préfecture de Zanaga.

Cette mission a été conduite par les équipes de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme et de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) avec l'appui technique de Fern et financier de Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD)

La mission a été menée dans le but de former et de renforcer les capacités des communautés locales et populations autochtones (CLPA) à s'engager efficacement dans les cadres de concertation pour les Fonds de Développement Locaux (FDL) dans les zones forestières aménagées et les Comités de Gestion et de Développement Communautaire. Elle entendait également consulter et enquêter dans le département dans le cadre d'une étude socio-économique sur les communautés locales et populations autochtones (CLPA).

## A- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le principe de la participation des communautés locales et populations autochtones dans la gestion des ressources forestières est une exigence pour l'ensemble de la communauté internationale qui estime que celles-ci sont une partie prenante incontournable du développement lié à l'exploitation des ressources naturelles ; et par conséquent elles doivent nécessairement jouer un rôle prépondérant dans les opérations relatives aux dites ressources, compte tenu du fait de l'impact de ces activités sur leurs droits de subsistance.

Ainsi, qu'il s'agisse de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV), de la Contribution Déterminée Nationale (CDN), de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), REDD+, de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), la problématique d'une implication des parties prenantes, et en particulier des Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA) est capitale pour évaluer l'impact de ces initiatives.

De plus, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ainsi que l'Accord de Paris intègrent des dispositions recommandant une plus grande participation de ces communautés. Par ailleurs, plusieurs lois au niveau national garantissent également cette participation, à l'instar de La Loi N° 33-2020 portant Code Forestier et de la *Loi* n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des *populations autochtones*.

La notion de participation implique également la transparence des opérations et intègre le corpus juridique tant international que national pour une meilleure garantie de ce droit qui donne aux communautés locales et populations autochtones la possibilité d'interagir avec d'autres acteurs de la vie nationale, afin de leur permettre de prendre une part importante dans les processus décisionnels.



La République du Congo s'est lancée dans la gestion durable de ses ressources naturelles et forestières en particulier en souscrivant son engagement dans plusieurs processus tel que l'Accord de partenariat volontaire APV/FLEGT, la Réduction des Emissions, la Dégradation et la Déforestation REDD+ et CAFI dont l'un des maillons forts réside dans la participation des communautés locales et populations autochtones. A cet égard, le gouvernement a favorisé la mise en place de certains mécanismes tels que les Conseils de concertation pour les Fonds de Développement Locaux (FDL) dans les zones forestières aménagées et les Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC) dans tous les villages, pour permettre ainsi aux communautés locales et populations autochtones de jouer pleinement leur rôle en tant que partie prenante à part entière, en participant dans les dits Comités.

Cependant, il subsiste des préoccupations importantes dans le fonctionnement effectif de ces mécanismes. Par exemple, les FDL n'existent que dans certaines zones forestières aménagées, mais les CGDC n'ont pas encore été mis en place dans tous les villages. Ce qui fait que les communautés locales et populations autochtones sont presque absentes dans la gouvernance au niveau local.

Enfin, les CLPA ne peuvent pas accéder aux ressources financières mises à leur disposition dans le cadre des FDL pour réaliser des projets de développement, faute de capacités dans l'élaboration des projets acceptables, durables et soutenables.

Ainsi, la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), dans le cadre de la mise en œuvre du projet Forest Governance Markets and Climate Programme (FGMC) financé par le Commonwealth and Development Office (FCDO) et Intégrité dans les initiatives climatiques comme REDD+ financé par l'Agence Française de Développement (AFD) ont organisé une mission de renforcement de capacités des communautés dans le Département de la Lékoumou du 28 septembre au 03 octobre 2021.

Préalable à la réalisation des activités de renforcement des capacités, une enquête socio-économique sur les CLPA a été envisagée, dans la perspective d'identifier leurs besoins de formation et de façon générale leurs priorités en faveur d'une gouvernance forestière soucieuse du respect de leurs droits.

## **B- LES OBJECTIFS DE LA MISSION**

### **B.1. Objectifs généraux**

- Réaliser une étude socio-économique sur les CLPA des zones cibles du département de la Lékoumou
- Apporter un appui aux communautés locales et populations autochtones en vue d'une participation efficiente et efficace dans la gouvernance des ressources forestières.



## B.2. Objectifs spécifiques

- **Enquêtes socio-économiques sur les CLPA**

- Faire le bilan diagnostic des CLPA dans les zones cibles
- Recueillir les besoins et priorités des CLPA en matière de développement et d'amélioration de leurs conditions de vie ;
- Recenser les infrastructures socio-économiques fonctionnelles et non fonctionnelles et Identifier les entreprises forestières opérant dans les zones cibles ;
- Identifier les cas de non-respect des clauses sociales (partage de bénéfices et accès à l'information), violations des droits et conflits d'usage ayant un impact sur les CLPA ;
- Amener les CLPA à s'impliquer dans la gestion des Fonds de développement local ;
- Accompagner les CLPA dans l'utilisation des mécanismes de recours et de gestion des plaintes de l'APV et de REDD+ ;
- Réaliser des interviews avec les CLPA sur les conversions des terres, violations de droits et conflits d'usage.

- **Formation et renforcement des capacités des CLPA**

- Former au moins 10 membres dans chaque communauté en raison de 4 femmes, y compris des jeunes filles et les autochtones ;
- Renforcer les capacités des communautés locales et populations autochtones des zones ciblées à s'engager efficacement dans les cadres de concertation comme les Fonds de Développement Locaux (FDL) dans les zones forestières aménagées et les Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC) ;
- Améliorer l'implication et la participation des communautés locales et populations autochtones dans les zones ciblées sur la gouvernance forestière ;
- Renforcer les capacités des communautés locales et populations autochtones dans les zones ciblées sur l'élaboration des projets d'intérêt commun dans le cadre du FDL.

## C- RESULTATS ATTENDUS

- Une base de données relative à l'étude est disponible ;
- Le bilan diagnostic des CLPA dans les zones cibles est établi ;
- Les CLPA et en particulier les femmes participent activement à la gouvernance locale ;
- Les capacités des communautés locales et populations autochtones à s'engager efficacement dans les cadres de concertation sont renforcées dans les zones ciblées ;
- Les capacités des communautés locales et populations autochtones dans les zones ciblées sur l'élaboration des projets d'intérêt commun dans le cadre du FDL sont renforcées ;
- Les capacités des CLPA sont renforcées en matière de suivi des droits et des illégalités ;
- L'implication et la participation des communautés locales et populations autochtones dans les zones ciblées est améliorée sur la gouvernance forestière ;



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.

- Les modalités d'accès et de gestion de ressources forestières sont identifiés ainsi que les conflits potentiels y afférent ;

- Les infrastructures socio-économiques fonctionnelles et non fonctionnelles sont recensées ainsi que les priorités définies.

## D- METHODOLOGIE

L'approche méthodologique de la mission de terrain a consisté en deux phases étroitement dépendantes. La phase d'enquêtes socio-économiques et celle de renforcement des capacités des CLPA.

La méthodologie a consisté d'une part, en des consultations et des entretiens avec les Chefs et comités de village sur la base d'une fiche pour chaque village sous forme de questionnaire élaboré par l'équipe de la mission afin d'enregistrer les avis des populations, et d'autre part, en des séries de formation des CLPA à travers des focus-groupes sur la base de trois modules : **Comment négocier et composer les cahiers de charge ? Comment s'engager efficacement dans les cadres de concertation pour les FDL et les CGDC? Comment rédiger, structurer une plainte et faire un recours judiciaire à travers le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC).**

## E- COMPOSITION DE L'EQUIPE DE LA MISSION

L'équipe de terrain était composée des représentants des différentes parties prenantes impliquées et cela selon les objectifs poursuivis dans le cadre de cette action. Elle comprenait :

- 3 représentants de la RPDH
- 1 représentant de l'OCDH
- 2 journalistes
- 1 cadreur

## F- DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée conformément à l'agenda établi (Cf. termes de référence de la mission).

Selon le programme, huit villages pré-identifiés ont été visités :

Sur l'axe de Sibiti, villages Mongo, Mapati, Missama, Loyo ;

Sur l'axe de Komono, villages Mbaya et Mokina ;

Sur l'axe de Zanaga, villages Ingolo I et II.

Pendant les descentes dans les villages, l'ordre du jour a porté sur :

- La présentation de l'équipe et l'objet de la mission
- La consultation des comités de villages sur la fiche d'identité du village
- La formation et le renforcement des capacités des CLPA sur la base des modules ci-précités
- La remise des documents de travail : copies des modules, fiches d'identité des villages, copie du modèle de plainte/requête, copie de la fiche client CAJAC et numéro de téléphone
- Le recueil des réactions.

### F.1. Entretien avec les pouvoirs publics



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.

### F.1.1 Entretien avec le Sous-préfet de Sibiti

La mission conjointe a eu une rencontre avec le Sous- préfet de Sibiti, Monsieur Germain NGATSIE. De cet entretien, Il ressort que le Gouvernement a mis en place plusieurs politiques et a adhéré à plusieurs initiatives telles APV/FLEGT, REDD+, ITIE, CDN, CAFI pour l'amélioration de la gouvernance forestière. « Il ne reste plus qu'à chaque partie prenante de s'aligner dans le but de concourir à la réussite desdits processus au Congo et de lutter d'une manière efficace contre les changements climatiques, car nous en sommes tous victimes », a déclaré le sous préfet.



Rencontre avec le sous-préfet de Sibiti

### F.1.2. Entretien avec les agents de la Direction départementale de l'Economie forestière Lékoumou

A la Direction Départementale de l'Economie Forestière, la RPDH et l'OCDH ont été reçus par deux responsables des services en charge du suivi des obligations conventionnelles et sur les Fonds de Développement Locaux. Au cours de l'entretien, nos interlocuteurs ont fait le point sur l'exécution des obligations inscrites dans les cahiers des charges particuliers des sociétés forestières évoluant dans le département de la Lékoumou.

Il ressort de cet entretien que certaines entreprises telles que l'entreprise SIPAM n'avaient pas exécuté toutes ses obligations contenues dans les cahiers de charge de 2019 à 2020. Ces obligations ont été reconduites et exécutées en 2021.



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.





Séance de travail avec les agents de l'Economie forestière sur les obligations conventionnelles des entreprises en lien avec les cahiers de charge particuliers et les Fonds de développement Locaux



Visite du projet de construction du logement du Directeur départemental de l'Economie Forestière Lékoumou inscrit dans le cahier de charge général de l'entreprise SICOFOR

Pour le Conseil de Concertation et le Fond de Développement Local, les entreprises TAMAN et ASIA ont déjà mis en place ces deux mécanismes sur la base de deux arrêtés : l'arrêté n°15953/MEF/CAB portant institution, organisation et fonctionnement du conseil de concertation de la série de développement communautaire de l'Unité Forestière BAMBAMA et l'arrêté 15952/MEF/CAB portant organisation et fonctionnement du fonds de développement local de la série de développement communautaire de l'unité Forestière de BAMBAMA.

En effet, le 13 mars 2021, s'est tenue la réunion de mise en place du conseil de concertation et du fonds de développement local de la série de développement communautaire de l'UFE de BAMBAMA. Présidée par Madame Sylvie KAKY OKABANDO, Présidente du Conseil Départemental de la Lékoumou, en présence de la délégation composée de l'administration Forestière représentée par Monsieur Dieudonné SITA, Directeur des Forêts et de l'administration des collectivités locales représentée par Monsieur Modeste MPO, chef de service de la tutelle, des études et des institutions locales. Cette réunion a regroupé les représentants de l'ensemble des parties prenantes à la gestion durable de l'UFE de BAMBAMA, à savoir : les autorités locales, les administrations publiques départementales concernées, la société ASIA CONGO, les communautés locales et populations autochtones ainsi que la société civile locale.

Les instances dirigeantes du conseil de concertation sur la gestion du Fonds de développement local sont composées ainsi qu'il suit :

- Présidente : Sylvie KAKY OKABANDO, Présidente du Conseil Départemental de la Lékoumou ;
- Premier Vice-président : Ilitch MALOUONO, représentant des communautés locales et populations autochtones ;
- Deuxième vice-président : CHIENG KING SUI, Directeur général de la société ASIA Congo ;
- Rapporteur : chef de poste de l'économie forestière de BAMBAMA et en même temps coordonnateur technique de la SDC ;

En outre, les agents ont rappelé que la redevance des 200frs/m<sup>3</sup> sur le volume de bois commercialisable exploité annuellement par la société depuis l'adoption du plan d'aménagement sera versée dans le Fonds pour la réalisation des micros-projets au profit des communautés locales et populations autochtones. Un compte a déjà été ouvert pour cela mais n'as pas encore été ravitaillé. Pour l'entreprise SICOFOR, la mise en place du conseil de concertation et du FDL est en cours.

L'entreprise SIPAM n'a pas encore de plan d'aménagement.

Par ailleurs, les agents de l'économie forestière font périodiquement des contrôles internes (dans la société) et des contrôles externes (sur les communautés) pour vérifier si les entreprises exécutent de façon régulière leurs obligations sociales vis-à-vis des communautés locales.

## **F.2 Enquêtes socio-économiques**

Les messages partagés ont porté en général sur le processus APV/FLEGT, REDD+, ITIE et CDN et en particulier sur la fiche d'identité des villages, le bilan diagnostic des CLPA en identifiant les activités menées et les besoins réels.

Outre ces messages, quelques questions leur ont été posées par l'équipe de la mission en vue de les préparer pour la séance de formation et de renforcement des capacités. Parmi celles-ci on note celles de savoir si elles ont été associées à l'élaboration des cahiers de charge particuliers ; si elles ont connaissance des cadres de concertation sur la gestion du fonds de développement local ainsi que des comités de gestion et de développement communautaire.

Et d'autres questions comme celles de savoir, si elles ont été déjà victimes des endommagements suite aux activités forestières, si elles ont été dédommagées, si les montants versés leur paraissent équitables ; si elles ont connaissance du barème actuel de dédommagement ; si elles ont été assistées par d'autres administrations (Agriculture, Economie forestière) dans la procédure de dédommagement ; y a-t-il des cas des poursuite devant les juridictions compétences ; existe-t-il des pratiques et des mécanismes pour régler ce genre de conflits ?



Les discussions ont permis de mettre en relief un ensemble de problèmes qui affectent le quotidien des CLPA de ce département et constituent de fait des atteintes manifestes à

l'exercice de leurs droits. L'on évoquera entre autres : *le difficile accès à l'eau potable ; le non dédommagement de cultures détruites par les entreprises forestières; l'intrusion des exploitants artisanaux sur les espaces concédés aux communautés; les conflits entre les communautés et les entreprises forestières sur le non-respect des limites de concessions et la confusion des titres fonciers et des limites ; la destruction par les éléphants des ressources agricoles ; l'absence des infrastructures sanitaires ; l'insuffisance du personnel dans le secteur de l'éducation où l'on relève un enseignant pour six classes pédagogiques soit du CP1 au CM2.*

Passage d'un grumier de l'entreprise TAMAN INDUSTRIES dans le village Mokina situé dans l'UFE de Mpokou- Ogooué



Interviews des populations autochtones des villages Loyo et Ingolo II

### F.3 Formation et renforcement des capacités des CLPA

Au total cent cinquante-neuf (159) membres des communautés des huit villages concernées, dont cent dix (110) hommes soit 69% et quarante neuf (49) femmes soit 31%, y compris des autochtones ont bénéficié de la formation.



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.

Village	Nombre	Nombre	Total

	<b>d'hommes</b>	<b>de femmes</b>	
Mongo	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>17</b>
Mapati	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
Missama	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>28</b>
Loyo	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>30</b>
Mbaya	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Mokina	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>26</b>
Ingolo 1	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>16</b>
Ingolo 2	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>18</b>
Total	<b>110</b>	<b>49</b>	<b>159</b>

Le tableau ci-dessus montre que la participation des femmes (31%) aux séances de formation reste encore faible. Les femmes ne s'impliquent autant que les hommes (69%). Il convient de souligner qu'un certain nombre d'obstacles continuent à entraver l'implication effective des femmes, à savoir le manque de conscience et de connaissances, et d'accès limité à l'éducation.

Un autre facteur non moins négligeable est celui de la période du déroulement de la mission ; ce qui a correspondu aux travaux de sarclage, de plantation ou de brûlage (agriculture sur brûlis) des champs après le défrichage et/ou l'abattage des arbres. La plupart des femmes se trouvant donc dans les champs lors des séances de formation.

### **F.3.1. Plan des communications**

Trois modules ont été développés au cours des sessions de formation : **Comment s'engager efficacement dans les cadres de concertation pour les FDL et les CGDC ? Comment négocier et composer les cahiers de charge ? Comment rédiger, structurer une plainte et faire un recours judiciaire à travers le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) ?**

#### **Module 1 : Comment s'engager efficacement dans les cadres de concertation pour les FDL et les CGDC ?**

Ce module comporte les parties suivantes :

1. Note introductive
2. Fondement juridique sur la participation des communautés locales et populations autochtones



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.

3. Cadre de concertation et ses fonctions
4. Quels sont les enjeux liés à la concertation ?
5. Les cadres de concertation existant dans le domaine de gouvernance des ressources forestières:
6. Comment les communautés locales et populations autochtones peuvent-elles participer avec efficacité dans les cadres de concertation ?



RPDH, présentant le module n°1

## Module 2 : Comment négocier et composer les cahiers de charge ?

Ce module comporte les parties suivantes :

1. Note introductive
2. Généralités sur la négociation de cahiers de charges
3. Les étapes de la négociation
4. Préparation de la négociation
5. La formalisation du cahier de charges



OCDH. présentant le module n°2

### **Module 3 : Comment rédiger, structurer une plainte et faire un recours judiciaire à travers le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC)**

1. Notion introductive
2. Notion de plainte
3. Ce Que Vous Pouvez Faire
4. Procédure à suivre
5. Comment porter plainte à travers le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) ?
6. Qu'est ce que le CAJAC ?
7. Les missions du CAJAC
8. Les objectifs du CAJAC
9. Le champ d'action et apport du CAJAC



RPDH, présentant le module n° 3

### **G. LEÇONS TIREES DE LA MISSION**

Au terme de la mission, les principales leçons tirées se réfèrent à :

- Un déficit en renforcement des capacités des CLPA sur leurs droits dans les plans d'aménagement en relation avec les FDL et les CGDC
- Une insuffisance de la vulgarisation des lois existantes dans le secteur forestier (Code forestier, conventions des entreprises, plan d'aménagement, .....), ce qui renforce leur méconnaissance par le grand public ;
- UN faible niveau et des retards dans l'exécution des obligations sociales des entreprises ;
- Un manque d'information des CLPA sur les conseils de concertation et les FDL et les CGDC ;
- Un manque de communication entre les entreprises forestières et les CLPA ;

- Une méconnaissance des barèmes de dédommagement des cultures par les CLPA ;
- Un manque de communication entre les entreprises forestières et les CLPA ;
- Une inexistence d'un mode de résolution de conflit entre les CLPA et les entreprises forestières ;
- Une récurrence des litiges opposant les CLPA et les entreprises forestières sur les limites de concessions forestières et les SDC ;
- Une non-implication des services déconcentrés dans les procédures de dédommagement des cultures détruites par les entreprises forestières ;
- Une non-application du Code de travail par les entreprises forestières causant de nombreuses violations des droits des travailleurs ;
- Une lenteur dans le processus d'aménagement des concessions forestières du département de la Lékoumou



Photo de famille avec les autochtones du village Ingolo II

## H- DIFFICULTÉS RENCONTREES

Les difficultés rencontrées se situent à plusieurs niveaux :

Au niveau de la traduction des langues : l'on a enquêté une grande frange de la population qui n'a aucun niveau scolaire, ce qui a rendu difficile les échanges et le passage du message ;

La réticence à coopérer de certains membres des communautés travaillant dans les entreprises forestières par peur des représailles.

## I- RESULTATS OBTENUS

- Les avis et besoins des CLPA ont été recueillis ;
- Les capacités des CLPA dans les huit villages cibles ont été renforcées sur les cadres de concertation, FDL et CGDC ;
- Un film reportage sur les CLPA a été réalisé.



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.

- Des fiches de renseignement et de collecte d'informations sur les villages ont été remplies ;
- Des documents relatifs aux modules de formation ont été distribués ;
- Des interviews des différents acteurs concernés ont été réalisés ;

## **J- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La mission conjointe s'est déroulée dans des conditions optimales. Les autorités locales ainsi que les administrations concernées ont pleinement collaboré et cela constitue un point positif et déterminant dans le cadre de l'atteinte des objectifs visés par les projets.

La plupart des autorités rencontrées ont affirmé leur satisfaction et ont émis le vœu que des réponses concrètes soient données aux préoccupations des CLPA. Ce qui, selon ces responsables, permettra de développer des réflexions sur les documents distribués en vue de la tenue prochaine du Forum multi-acteurs sur la gouvernance locale dans le département de la Lékoumou.

L'équipe de la mission dispose d'importantes informations et a recueilli divers avis des différents acteurs pour élaborer son action de plaidoyer à l'endroit des pouvoirs publics tant au niveau central que local.

Les parties prenantes consultées et interviewées se disent ravies de cette mission qui leur a permis d'être éclairées sur les outils et mécanismes qui concourent à l'amélioration de la gouvernance forestière et climatique en République du Congo.

### **Recommandations:**

#### **Au Ministère de l'Economie Forestière :**

- Vulgariser les textes relatifs à la mise en place des conseils de concertation et fond de développement local, aux plans de gestions et aux plans d'aménagements à l'endroit des comités de villages.
- Evaluer le niveau d'exécution des travaux portant la mise en place du conseil de concertation et du fond de développement local de SICOFOR et l'adoption du plan d'aménagement de SIPAM.
- Revoir les dimensions des séries de développement communautaire des concessions forestières en fonction de l'importance de la population et de leurs besoins.
- Intervenir et régler les litiges entre les CLPA et les entreprises
- Revaloriser les barèmes d'indemnisation relative à la destruction des cultures ;



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français



- Associer le ministère de l'agriculture au suivi de la gouvernance forestière ;
- Associer le ministère du travail à l'évaluation des conditions de travail dans les entreprises d'exploitation forestière.

#### **Aux sociétés forestières**

- Finaliser les travaux relatifs à la mise en place de conseils de concertation et fond de développement local et l'adoption des plans d'aménagement pour les entreprises ne l'ayant pas encore fait ;
- Améliorer les conditions de vie des travailleurs dans les sites ;

#### **Aux partenaires de développement :**

- Appuyer les actions de sensibilisation sur les différents processus de gouvernance forestières et climatique (APV, REDD+, ITIE, CDN et CAFI à l'endroit des communautés locales et populations autochtones.



Ce document a été élaboré avec l'appui technique de Fern et financier de Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles des gouvernements britannique et français.